
Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de la vente des biens d'émigrés fait par l'agent national près le district de Chinon (Indre-et-Loire), lors de la séance du 22 messidor an II (10 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de la vente des biens d'émigrés fait par l'agent national près le district de Chinon (Indre-et-Loire), lors de la séance du 22 messidor an II (10 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 45;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23360_t1_0045_0000_14

Fichier pdf généré le 21/07/2021

sans-culottes et les intéresser à leur sort. Le crocodile gémit aussi, et ne dévore-t-il pas ceux que l'inexpérience ou l'imprudence conduisent avec sécurité vers le réduit qu'il habite ?

Que ces individus, dont l'âme est aussi noire que leur ancien costume disparaissent d'avec des Républicains. Qu'ils aillent habiter les déserts de l'Afrique avec les tigres et les bêtes féroces, leurs semblables. Que les ex-nobles, champions scélérats de tous leurs forfaits, les accompagnent. C'est là leur patrie.

Que les patriottes ne lisent plus les noms de ces deux castes abominables que dans les annales de l'Histoire, afin de transmettre à nos arrières neveux l'horreur qu'ils doivent en concevoir.

Que leurs biens soient employés aux besoins de la patrie et à récompenser les défenseurs de la liberté et de l'égalité. Alors les patriottes vivront heureux et tranquilles, ils jouiront en paix des fruits de leurs travaux et des bienfaits de la Convention nationale.

La République une et indivisible est impérissable, tous les patriotes l'ont juré. Nous en avons fait le serment aussi, qui demeure consigné dans le registre de nos séances dont l'extrait est ci-joint.

Cet extrait est joint à la présente pétition.

Oui, la République est impérissable; tout se réunit pour l'affermir et avec elle la liberté et l'égalité, ses tendres nourrissons. La nature, cette bonne mère par excellence des Républicains, est patriote aussi; elle aime les François, ce sont ses enfants chéris. Quel empressement ne met-elle pas pour nous donner ses productions avant la saison ordinaire. Elle a prévu la pénurie de la graisse et du beurre. Eh bien, elle les a remplacés par un présent non moins précieux; le hêtre est extraordinairement chargé de fâmes qui donnent une huile excellente. Comme elle est admirable !

Législateurs, et nous aussi, nous nous empressons de faire des dons aux défenseurs de la patrie; sitôt que nous connûmes leurs besoins, les offrandes abondèrent dans le sein de notre société et sans parler des premiers présents que nous fîmes en différentes sommes et en souliers, nous vous disons avec joie qu'en ventose nous avons fourni 528 chemises, 51 paires de guêtres, 37 paires de bas de laine, 39 paires de souliers, 41 pantaléons, 123 morceaux de toile pour des guêtres et pantaléons, 2 culottes, 70 livres de charpie, 2 paquets de linge pour des compresses; et 2.066 liv. 16 en assignats. L'amour de la liberté et la sincère amitié pour nos frères d'armes furent les seuls stimulants.

Législateurs, restez à votre poste, le salut de la patrie le demande. Nous vous répétons ce que votre collègue Saint Just vous a dit naguères : « c'est à vous de saisir d'une main hardie le timon de l'Etat, de gouverner avec fermeté et d'en imposer aux factions scélérates ».

Sainte Montagne, lance ta foudre de toutes parts, afin que les scélérats soient tous écrasés à la fois. Vive la République, vive la Montagne. »

J. MERY, GUIZOT, LE FEVRE.

[Extrait du p.v. de la séance du 30 Vent. II]

Thiéry monte à la tribune, représente le danger auquel la Convention vient d'être exposée et toute à la fois le salut de la patrie; il détail le grand com-

plot découvert par le zèle infatigable du comité de salut public. Il fait la motion que tous les membres présents à l'assemblée prêtent le serment en ces termes : « De n'épargner aucun conspirateur, d'exterminer les tirans jusqu'au dernier de leurs satellites, plutôt que de souffrir la moindre atteinte à notre liberté. »

Le président met aux voix, elle est adoptée avec grande acclamation. Tous les membres se lèvent et prêtent individuellement avec fermeté le serment, en la forme cy-dessus.

signé LE FEVRE.

18

Les administrateurs du district de Joigny, département de l'Yonne, informent la Convention nationale qu'ils poussent avec vigueur la vente des biens d'émigrés; que la prairie de Precy, qu'ils ont divisée en 119 lots, estimée au total 147,113 liv 12 s., a été vendue 273.695 liv., ce qui fait, au-dessus de l'estimation, 126,581 liv. 8 s., et que maintenant leur commune va nourrir aisément ses bestiaux avec les fourrages abondans que produit cette prairie, et qu'elle ne pouvoit se procurer lorsqu'elle n'appartenoit qu'à un seul individu.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (1).

19

L'agent national du district de Bruyères, département des Vosges, annonce que 53 lots de biens d'émigrés, estimés 7255 liv. 14 sols, viennent d'être vendus 23,235 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (2).

20

L'agent national près le district de Chinon, département d'Indre-et-Loire, annonce que pendant le mois prairial, des biens d'émigrés, dont l'estimation n'étoit portée qu'à 90,000 livres, se sont vendus 287,210 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (3).

(1) P.V., XLI, 149. Bⁱⁿ, 23 mess.; Ann. patr., n° DLVI; J. Lois, n° 650; J. Sablier, n° 1429; C. Eg, n° 691.

(2) P.V., XLI, 149. Bⁱⁿ, 23 mess.; M.U., XLI, 360 (« Bruxeres »).

(3) P.V., XLI, 149. Bⁱⁿ, 23 mess. Mentionné par J. Sablier, n° 1429.